



## « UN ENFANT DANS LA VILLE »

**Réunion du 13 mai 2014**

**[www.bry94.fr](http://www.bry94.fr)**

**Étaient présents :**

**Élus municipaux :**

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Maire  
Madame Myriam MANNARELLI, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et de la Jeunesse  
Monsieur Patrick REVEILLARD, Conseiller municipal

**Responsables administratifs :**

Monsieur Frédéric Ravier, Directeur Général des Services, Mesdames Anne GRANDIN, Directrice Générale Adjointe, Simone BOOZ, responsable du service enfance, Véronique FLAMANT, coordinatrice des accueils périscolaires, Laurie LAGARDE, responsable de la communication et des relations publiques

**Directeurs des écoles maternelles et élémentaires :**

Mesdames Catherine AUBARD (école maternelle de la Pépinière), Martine MOELO (école élémentaire de la Pépinière), Marianne KARL (maternelle Jules Ferry), Monsieur Laurent AUGER (école P. Barilliet)

**Représentants de parents d'élèves :**

- Fédération P.E.E.P : Mesdames Bénédicte BALLOT (élémentaire H. Cahn), Pauline SCHNEIDER (Groupe scolaire P. Barilliet), Stéphanie MIKOLAJCZYK (élémentaire P. Barilliet), Nathalie AUBOYNEAUD (maternelle Pépinière), Roubila MEZIANI (maternelle L. Daguerre) et Messieurs Éric CHARIKANE (élémentaire P. Barilliet) et Olivier ZANINETTI (collège H. Cahn)  
- Fédération F.C.P.E : Mesdames Clémence ROSADONI (élémentaire P. Barilliet), Myriam BENDAVID (maternelle P. Barilliet)  
- Portes ouvertes : Mesdames Nathalie TORDJMAN (élémentaire Henri Cahn), Céline CARTIER (maternelle Jules Ferry), Virginie RANSON et Valérie DORNIAIS (maternelle de la Pépinière), Nathalie ARCHAMBAULT (collège H. Cahn) et Monsieur Sébastien RAPHOZ (élémentaire de la Pépinière)

**Direction Départementale de l'Éducation Nationale :**

Monsieur BASTIEN, Délégué départemental à l'Éducation Nationale

**Absents excusés :**

Madame Martine SACHE- VELLA, Inspectrice de la 18<sup>ème</sup> circonscription,  
Madame Catherine VIGIER- FERRANDIN, directrice du groupe scolaire Louis Daguerre  
Monsieur Christian FERRANDIN, directeur de l'école élémentaire Henri Cahn  
Mademoiselle Sandrine DELAPORTE, responsable du centre de loisirs Paul Barilliet  
Mademoiselle Stéphanie BLOTTIERE, responsable du centre de loisirs de la Pépinière

\*\*\*\*\*

**Concertation sur les rythmes scolaires**

Monsieur le Maire excuse l'absence de Madame Sache-Vella, Inspectrice de l'éducation nationale, en raison de son devoir de réserve en période électorale.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une réunion de prise de décisions qui permettra ensuite de réaliser une information et une communication auprès des familles.

Monsieur le Maire présente le power- point ci-joint.

Monsieur le Maire rappelle qu'à Bry, la commune réalise déjà beaucoup d'activités (Escal'loisirs, études surveillées et accueils de loisirs en maternel) sur le temps périscolaire en comparaison des autres communes et qu'il n'est donc pas envisagé de tout modifier dans l'immédiat.

Un certain nombre de maires, notamment dans le département du Val de Marne, a annoncé qu'ils n'appliqueraient pas la réforme. Toutefois, concrètement, il semblerait que beaucoup d'entre eux aient voté des crédits et aient prévu une organisation.

La difficulté est qu'à la rentrée scolaire prochaine les enseignants seront dans les écoles le mercredi matin.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas d'accord sur le bien-fondé de la réforme et espérait que le gouvernement ne mette pas en place la réforme. Toutefois, la ville l'appliquera car il s'agit d'une réglementation qui s'impose aux collectivités territoriales. La commune

Monsieur le Maire indique qu'il a constaté lors de la campagne électorale que l'information est souvent difficile à circuler et qu'il faut maintenant davantage communiquer.

Le nouveau Ministre de l'Education Nationale, Benoit HAMON, a proposé un assouplissement de la réforme. Cette proposition consiste en une « expérimentation » où il est possible de décharger une demi-journée supplémentaire d'école (en plus du mercredi), par exemple le vendredi après-midi, en permettant de réaliser 6 heures de cours maximum les lundis, mardis, jeudis (de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30) ainsi que les mercredis et vendredis matins (de 8h30 à 11h30).

Cet assouplissement semblait *a priori* intéressant car il présentait l'avantage de concentrer la gestion du personnel sur tout un après- midi.

Cependant, en étudiant cette proposition (vendredi après-midi libéré) de façon plus approfondie, il s'avère que, pour une partie du personnel communal, cet assouplissement n'est pas opportun et nécessite du temps pour une concertation de l'ensemble des parties. De plus, en terme financier, la commune ne réaliserait pas d'économie substantielle : 20 000 € de différence (313 000 € annuel pour le projet initial et 293 000 € annuel pour l'expérimentation). Enfin et surtout, cette nouvelle hypothèse ne semble pas pertinente pour le rythme de l'enfant.

Enfin, il aurait fallu réunir en urgence chaque conseil d'école avant le 6 juin, date de remise du projet imposée par l'Inspection académique et il aurait été difficile à mettre en œuvre pour la rentrée de septembre cette hypothèse.

Monsieur le Maire précise que la commune souhaiterait plutôt maintenir pour la solution initiale qui a fait l'objet d'une longue concertation avec l'ensemble des participants, car il n'est pas envisagé de remettre en cause tout le travail effectué auparavant.

En conséquence, il y aura école les lundis, mardis, jeudis et vendredis 8h30-11h30 et 13h30-15h45 et les mercredis matin 8h30-11h30. Le temps périscolaire aura lieu : 7h30- 8h30, 11h30-13h30 et 15h45-18h30 tous les jours de la semaine.

Durant le temps périscolaire, les enfants pourront tous manger le midi à la restauration scolaire dans leurs écoles, et les centres de loisirs seront dans chaque école les mercredis. Ils fermeront les portes à 18h30 durant les semaines scolaires afin d'uniformiser les horaires périscolaires de la semaine.

La ville a conscience qu'il pourrait y avoir des problèmes de locaux et un effort pour l'aménagement de ces derniers sera entrepris plus particulièrement sur les écoles Henri Cahn et Jules Ferry afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire précise qu'il est désormais nécessaire de décider du premier horaire de sortie possible en fin d'après-midi. Il est nécessaire de faire un choix entre 16h15 et 16h30, même s'il

s'interroge sur la pertinence d'avoir cet horaire de sortie supplémentaire qui pourrait engendrer des problèmes de sécurité et de gestion des flux des enfants.

Unanimentement, il est acté une sortie à 16h30 après un temps récréatif. Les responsables de structures devront être vigilants quant à la sécurité des enfants sur ce temps.

Monsieur le Maire se réserve le droit d'apporter des ajustements nécessaires aux horaires de sortie dès la mise en place des nouveaux rythmes.

Monsieur le Maire signale qu'en élémentaire, les « multi- activités » seront des activités de loisirs encadrées par des animateurs. Elles sont créées en plus des études surveillées et des Escal'loisirs actuelles.

Monsieur le Maire affirme qu'une évaluation de la nouvelle organisation devra être réalisée au plus tard en décembre 2014.

Les tarifs de la rentrée scolaire prochaine sont ensuite évoqués par Monsieur le Maire.

Il est proposé une augmentation correspondant à l'inflation de 1,20% sur l'ensemble des prix : le prix du repas à la restauration scolaire passerait de 4,62€ à 4,68€ en septembre prochain.

De plus, l'accueil du soir s'allongeant de 45 minutes par jour (160 minutes au lieu de 120 minutes), le prix devrait passer de 2,15€ à 2,99€.

La commune créera un tarif spécial de 15h45 à 16h30 : 1,08€ (correspondant au prix de l'accueil du matin également).

Concernant les tarifs avec application du quotient familial. La ville a réalisé une étude par rapport aux villes avoisinantes et nous disposons de tarifs particulièrement bas, surtout sur les tranches A à D. C'est la raison pour laquelle, il est envisagé une augmentation symbolique de près d'1 centime d'euro du prix (par exemple : en tranche A pour l'accueil du matin le prix sera de 0,09€ au lieu de 0,08€), ce qui représente une augmentation de près 8%.

Les tarifs hors commune pour la restauration scolaire passera de 4,62€ à 8,55€ et le tarif hors inscription de 4,62€ à 8,55€, ce qui représente une augmentation de 85%. En effet, les personnes ne s'inscrivant pas à l'avance pose des difficultés de gestion des repas et de non respect du taux d'encadrement.

### Questions / réponses :

- *Pourquoi la ville augmente les tarifs alors que l'Etat a prévu des fonds pour aider les communes ?*

Monsieur le Maire répond que, tous les ans, tous les tarifs de la ville augmentent en fonction de l'inflation. De plus, il reste sceptique sur les subventions qui devraient être allouées car elles seront en priorité versées aux communes en difficulté ou en zone prioritaire. Il estime qu'il serait plus prudent de ne pas compter sur ces subventions.

- *Madame KARL demande pourquoi ce changement de position (où Monsieur le Maire semblait favorable à l'expérimentation) entre le déjeuner des directeurs d'écoles et aujourd'hui ?*

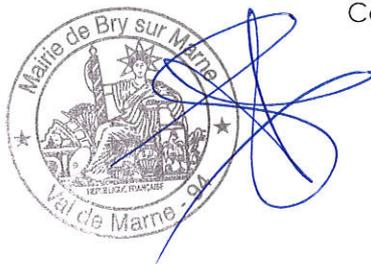
Monsieur le Maire lui répond que la commune a réalisé une estimation approximative des coûts : 313 000 € de budget pour le projet initial et 293 000 € environ prévu pour l'expérimentation. La différence n'est donc pas significative entre les deux projets. De plus, le vendredi après-midi ne semble pas pertinent pour le rythme de l'enfant. Monsieur le Maire ajoute qu'il serait difficile de prévoir un changement des contrats du personnel communal en juin pour septembre sans concertation.

- *Un parent de l'école Louis Daguerre s'interroge sur la sécurité sur cette école due notamment à son architecture particulière (car il y a beaucoup d'escaliers).*  
Monsieur le Maire répond que la ville fera en sorte que la sécurité de tous les enfants soit garantie et que les temps périscolaires se déroulent bien. La ville prendra le maximum de précautions. Il réitère son souhait que, dans la mesure du possible, les activités périscolaires ne se fassent pas dans les salles de classes (sauf pour les études surveillées).
- *Est-ce que l'expérimentation permise par le nouveau Ministre de l'Education Nationale avec le vendredi après-midi en périscolaire est une fin de non-recevoir ?*  
Monsieur le Maire répond que la ville ne souhaite pas remettre en cause le travail de concertation de plus d'un an et demi de travail. Il n'est pas favorable à tout remettre en cause en si peu de temps car il faut du temps pour réfléchir analyser et se concerter sur cette expérimentation.  
Le parent lui indique que cette expérimentation semble intéressante pour les parents et les associations, cela permettrait d'avoir plus de temps pour construire des activités plus intéressantes et cohérentes plutôt que de les répartir sur  $\frac{3}{4}$  d'heure chaque jour de la semaine.  
Monsieur BASTIEN énonce que retenir le vendredi après-midi de périscolaire serait « une fausse bonne solution » car ce sont des activités complémentaires et on favoriserait une coupure de 2,5 jours et le fait de modifier encore les rythmes de l'enfant ne serait pas bénéfique.
- *Quelle est la préférence des animateurs entre le choix d'un horaire de sortie à 16h15 ou 16h30 ?*  
Madame Flamant répond que la préférence de ses équipes d'animateurs en maternel est une sortie à 16h30, car cela permettrait aux enfants de maternel de les faire goûter et 45 minutes (16h30 à 17h15) serait un temps suffisant pour réaliser une activité. Pour les élèves d'élémentaire, les activités (de type études surveillées, Escal'loisirs et multi-activités) pourront commencer à 16h15 et ceux qui veulent sortir à 16h30 pourront le faire.
- *Quel serait le tarif de 15h45 à 16h30 en plein tarif ?*  
Monsieur le Maire répond 1,08€.  
Un parent estime que c'est un peu élevé sachant que les élémentaires n'ont pas de goûter fourni à la différence des maternelles.  
Madame Mannarelli rappelle qu'actuellement, pour l'accueil du soir, les familles paient le même prix jusqu'à 17h30 ou 18h30 (pour 1 heure ou pour 2 heures).  
La création de ce nouveau tarif est donc moins cher pour les familles qui seront concernées. De plus, les tarifs de la ville ne sont pas très élevés par rapport aux villes avoisinantes.
- *Pourquoi ne pas faire un décalage de 15 minutes entre les élémentaires et maternels pour laisser le temps aux familles de récupérer tous les enfants ?*  
Monsieur Bastien demande s'il ne serait pas judicieux de dissocier les horaires des maternelles à 16h30 et des élémentaires à 16h15 pour permettre aux parents de mieux gérer les trajets.  
Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas favorable *a priori* à cette dissociation car la commune propose déjà un service personnalisé. Il serait préférable de démarrer comme prévu pour ensuite le modifier en cas de besoin.  
Un parent estime qu'il serait souhaitable qu'il y ait un décalage horaire de 15 minutes à l'heure de sortie surtout entre l'école maternelle Jules Ferry et l'école élémentaire H. Cahn.  
Madame Karl précise que dans son école, le personnel est très conciliant pour attendre les familles qui arrivent.

- *Serait-il possible pour les parents de communiquer directement avec le responsable périscolaire de l'école plutôt que de passer par la maîtresse ?*  
Madame Flamant précise qu'il est déjà possible de le faire actuellement par téléphone et/ou par mail auprès du service enfance. L'idéal est de faire parvenir l'information au minimum la veille (surtout pour le centre de loisirs du mercredi après-midi).
- *Pourquoi les études dirigées souhaitées par la commune n'ont pas abouti ?*  
Monsieur le Maire répond que la municipalité a proposé des tarifs de rémunération (basés sur ceux de l'Education Nationale qui ont été majorés par la commune), pas suffisamment élevés pour les professeurs des écoles, et certains enseignants ne désiraient, au maximum, que 15 élèves. La commune va donc maintenir le système actuel d'études surveillées.
- *Quelles seront les types d'activités proposées dans les Multi activités ? Est-ce qu'il y en aura un type par jour ou plusieurs ?*  
Madame Flamant répond qu'il sera proposé des activités en fonction des compétences des animateurs. Ces activités seront nombreuses sauf s'il y a peu d'enfants. Les activités pourront être manuelles (exemple activités autour du recyclage), jeux de société, jeux collectifs...  
L'idée est que c'est l'enfant qui choisira son activité à 16h15/16h30. Il y aura un système d'inscription par voie d'affichage comme sur la pause méridienne dans un lieu précis.
- *Est-ce que la présence d'animateurs au conseil d'école pourrait être envisagée ?*  
Madame Flamant répond que l'équipe des animateurs par école pourrait faire une réunion au-moins une fois par an où seraient invités les parents d'élèves avec le directeur d'école afin d'améliorer la communication. C'est le directeur d'école qui décidera s'il souhaite ou non convier le responsable du périscolaire au conseil d'école sous l'aval du Maire.  
La commune a déjà mis en place des réunions avec un temps d'échange entre les parents et l'équipe d'animation dans certaines écoles (Pépinière et P. Barilliet) et souhaiterait les étendre à d'autres écoles. La difficulté est que peu de familles se déplacent à ces réunions. Un parent regrette de n'avoir ni le retour des enfants, ni celui des animateurs, et estime qu'il serait bien que les parents puissent discuter avec les animateurs.  
Un parent signale qu'à l'école P. Barilliet beaucoup de parents ne viennent pas parler avec les animateurs et ne leurs disent ni bonjour ni au revoir.  
A l'école P. Barilliet, il a été acté avec le directeur de l'école que le responsable et certains animateurs viendront à la réunion de rentrée ou au premier conseil d'école.
- *Pourriez-vous afficher le programme des activités dans les écoles, notamment pour savoir ce qu'il se passe pendant la pause méridienne ?*  
Madame Flamant répond que l'on pourrait afficher le programme des activités réalisées de la même manière que l'affichage des menus.
- *A-t-on une estimation du nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs le mercredi soir de 18H30 à 19H ?*  
Madame Flamant signale que peu d'enfants restent actuellement entre 18h30 et 19h. Comme les centres de loisirs seront dans les écoles durant les semaines scolaires, les parents n'auront plus à se déplacer sur d'autres centres de loisirs, cela réduira donc les distances et permettra aux parents de venir plus tôt.  
On va utiliser toutes les structures avoisinantes aux écoles de type : gymnases, espace collégiens... Les enfants ne resteront pas systématiquement toute la journée sur les écoles.

- *A quel moment tous les documents nous seront communiqués (guide pratique, dossier d'inscription, activités de Malestroit - réinscriptions et inscriptions) ?*  
Courant juin, le maire fera une lettre du Maire à l'ensemble des Bryards dans les boîtes aux lettres et une information spécifique sur les carnets de correspondance des élèves via les écoles, et le site internet de la ville. On diffusera aussi les tarifs. Le guide pratique de la ville de rentrée sera diffusé fin août comme par le passé.
  
- *Pour le centre de loisirs, le mercredi après-midi, est-ce que le créneau pour déposer les enfants existe toujours ?*  
Madame Flamant précise que les familles pourront continuer à déposer leurs enfants entre 13h et 14h comme aujourd'hui.
  
- *La piscine sera-t-elle maintenue pendant le temps scolaire ?*  
Monsieur le Maire répond qu'on va maintenir la piscine pour les enfants. Toutefois, la commune est actuellement en discussion pour les créneaux (certains risquent de disparaître) et, par conséquent, il sera nécessaire probablement d'établir des priorités de niveaux avec les directeurs d'écoles.
  
- Monsieur Bastien signale qu'il serait judicieux de faire une « évaluation » au bout de quelques mois des nouveaux rythmes mis en place. Cette évaluation devra tenir compte de la qualité des apprentissages scolaires, de la qualité de l'enseignement, des retentissements et des modifications du comportement des enfants en dehors du temps scolaire. Il aurait été préférable de revoir d'abord les horaires scolaires à l'année plutôt qu'à la semaine.  
Monsieur le Maire lui répond qu'il y aura bien entendu une évaluation qui sera réalisée avant la fin de l'année 2014.

Madame Mannarelli précise que la période d'inscription des Escal'Loisirs sera avancée cette année et aura lieu à partir du samedi 21 juin et toute la semaine suivante.



Le Maire,  
Conseiller Régional d'Ile de France

Jean-Pierre SPILBAUER